

(A)

(N° 196)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MAI 1922.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE POUR L'EXERCICE 1922 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 1^{er} mai 1922.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

J'ai l'honneur de vous adresser une note relative à un amendement que M. le Ministre de la Défense Nationale propose d'apporter au projet de Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1922.

En suite de cet amendement, ledit projet s'élèvera à 50,707,085 francs.

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.*

(1) Budget, n° 24-XI.
Amendement, n° 154.

AMENDEMENT.**CHAPITRE PREMIER.****EERSTE HOOFDSTUK.**

ART. 1. — Traitements et autres allocations ou prestations	ART. 1. — Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen.
. fr. 50,657,785 »	 fr. 50,657,085 »

Diminution de 354,700 francs provenant :

1° De ce que le nombre des chevaux à acquérir pour les besoins de la remonte ordinaire (litt. *f.*), et primitivement fixé à 230, peut être ramené à 130; d'où une réduction de 300,000 francs;

2° D'une mise au point des dépenses diverses faisant l'objet du littéra *g.*

Suivant les développements donnés au tableau ci-joint, les dépenses de l'espèce sont dans leur ensemble, en diminution de 54,700 francs sur celles primitivement prévues.

**Détail des dépenses diverses et des dépenses imprévues
non libellées au budget.**

1,519,800 francs. (Art. 1^{er}, litt. *g.*)

Service de l'administration.

Indemnité fixe de bureau des officiers	fr.	»	58,000 »
Chauffage et éclairage des bureaux	220,000	»	»
Frais de reliure de journal militaire officiel	500	»	»
Imprimés destinés aux brigades	18,000	»	»
Feuillets contrôles	250	»	»
Feuillets matricules	300	»	»
Registres matricules	300	»	»
Cartons servant au classement des pièces à l'appui de la matricule.	200	»	»
Registres destinés aux facteurs	100	»	»
Déclarations de lecture des lois militaires	50	»	»
Fournitures de bureau des chefs de service ne percevant pas l'indemnité de bureau	6,000	»	»
Indemnités aux Commandants de district et de cantons pour travaux préparatoires à la mobilisation (arrêté royal du 25-3-22, n° 11262)	57,725	»	»
Régistres, imprimés, etc., pour les unités nouvellement installées	10,000	»	»
Dépenses relatives aux jurys d'examens	1,000	»	»
Frais d'envoi de fonds	2,800	»	»
Frais de salle de visite des médecins et service vétérinaire	2,000	»	»
Frais de correspondance à des militaires résidant à l'étranger	2,600	»	»
Fournitures et entretien de portefeuilles destinés aux brigades	2,200	»	»
Photographies à coller sur les feuillets matricules	300	»	»
Carte d'identité militaire des sous-officiers et gendarmes	200	»	»
Communications téléphoniques à longues distances	2,275	»	»
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gendarmes.	30,000	»	»
			356,800 »
			414,800 »

Service des écuries.

Frais résultant de la ferrure	97,000	»	»
Fers, clous et objets divers	100,800	»	»
Clous Deperrier	400	»	»
Entretien des objets de manège	1,000	»	»
Graisse pour pieds des chevaux	3,100	»	»
Petit matériel d'écurie	15,500	»	»
Eclairage des écuries	7,500	»	»
Entretien des charriots fourragères	3,200	»	»
Coût et entretien des sacs à avoine	2,700	»	»
Achat de bâches pour chevaux de la légion mobile et des forces mobiles	22,000	»	»
Entretien des harnachements servant à l'instruction des recrues	6,000	»	»
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et enfouissement des cadavres	30,000	»	»
		<u>289,200</u>	»

Service de l'instruction.

Frais relatifs à l'enseignement dans le centre d'instruction pour sous-lieutenants auxiliaires de la gendarmerie et cours particuliers	2,500	»	»
Frais d'acquisition d'objets de salle d'armes, cours de gymnastique, etc.	1,500	»	»
		<u>4,000</u>	»

Service de la bibliothèque.

Achats d'ouvrages, cartes, plans	»		300 »
Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers et gendarmes et aux membres de leur famille.	»	365,000	»
Frais d'inhumation	»	2,500	»
Indemnité de déplacement et de séjour aux officiers	»	50,000	»
Remboursement des frais supplémentaires de transports du mobilier des officiers, sous-officiers et gendarmes qui font mutation d'office	7,000	»	»
Indemnité de déménagement des officiers, sous-officiers et gendarmes.	150,700	»	»
Frais de déplacement et de séjour des officiers de l'armée désignés comme membres des jurys d'examen de la gendarmerie.	1,000	»	»
Frais de missions et de voyages des sous-officiers et gendarmes.	1,300	»	»
Frais de transports divers, notamment ceux à rembourser à l'Administration des Chemins de fer de l'État et à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	100,000	»	»
		<u>260,000</u>	»
Frais de première installation des brigades et postes	5,000	»	»
Traitements des officiers en non activité	10,000	»	»
		<u>15,000</u>	»
Crédits pour faire face aux dépenses imprévues.	»	119,000	»
		<u>814,500</u>	»
TOTAL du littéra g de l'article premier fr.	1,519,800	»	